

Kris Peeters (CDV)

«On ne peut pas dire que je ne respecte pas la concertation!»

INTERVIEW
BENOÎT MATHIEU

Il court, il court, Kris Peeters. Comme le grand argentier Johan Van Overtveldt (N-VA), le vice-Premier est reparti les bras chargés de l'ajustement budgétaire concocté par le gouvernement Michel. À la tête de l'Économie et de l'Emploi, l'homme fort du CD&V au Fédéral dispose de peu de temps pour aboutir. D'ici juillet, il est censé déposer son projet de loi relatif à la réforme du marché du travail. Et en tant que «Monsieur Concertation sociale», il devra tenter de contenir la fureur grandissante des syndicats. Chaud devant.

Elles ont été courtes, vos vacances de Pâques.

Une petite journée.

Le contrôle budgétaire est bouclé. Il vous convient, cet accord?

Il est positif et satisfaisant. Cela n'a pas été évident, de dégager 2,2 milliards. Les discussions ont été poussées loin dans le détail. Cela dit, je sais que le gros du travail sera pour cet été, avec la confection du budget 2017. Ce sera une autre paire de manches; il va falloir discuter de réformes importantes. Le Conseil supérieur des finances l'a chiffré: l'effort s'élève à 0,9% du PIB, soit plus de 3,4 milliards.

Le Conseil table tout de même sur une amélioration «automatique» de 0,6%.

C'est vrai. Il existe deux visions. Une plus optimiste, qui table sur cette évolution naturelle. Dans cette optique, le budget ne posera pas trop de problèmes. L'autre piste est plus pessimiste ou, disons, réaliste. À l'heure actuelle, le seul chiffre sûr, c'est celui-là: 0,9%. Et si la situation doit s'améliorer, tant mieux. C'est la position la plus prudente.

Vous parlez de réformes. Vous avez des idées en tête?

La réforme des pensions devra être poursuivie. Il y a encore du travail dans les soins de santé, notamment sur le financement des hôpitaux. Et dans mes matières, la loi de 1996 sur la formation des salaires et la compétitivité doit être réformée. Un exercice délicat. L'objectif est de présenter un projet d'ici septembre.

En attendant, les réformes adoptées passent mal. Les syndicats ne digèrent pas l'annualisation du temps de travail.

Je pense que, pour l'heure, ni les entreprises, ni les syndicats n'ont reçu une information complète. C'est ma première tâche: correctement informer les partenaires sociaux. La réaction syndicale tient aussi du fait qu'ils sont mal informés – ou qu'ils n'ont pas tout compris. Et puis, vous savez, la période est particulière. Les élections sociales se déroulent en mai; c'est une parenthèse un peu explosive. Comme un scrutin politique: chacun se positionne et les réactions sont peut-être un peu... émotionnelles. C'est après seulement que le climat sera plus propice à la reprise du dialogue.

N'empêche. Le gouvernement décide et puis seulement consulte. Les syndicats se demandent où est la concertation sociale.

On ne peut pas dire que je ne respecte pas la concertation! C'est vrai qu'il existe un accord de gouvernement, qui prévoit la généralisation à tous les secteurs de l'annualisation du temps de travail. Cet accord doit pouvoir être exécuté; cela, ce n'était pas négociable. Maintenant, nous allons demander l'avis des partenaires sociaux sur cette décision. Tout en fournissant des instruments pour que des négociations aient lieu au sein des différents secteurs.

Les syndicats vous reprochent de faire sauter la limite des 38 heures semaines. Et affirment que la flexibilité profitera aux employeurs et sera imposée aux travailleurs, au détriment de leur vie familiale.

Allons. Tout d'abord, la durée de travail hebdomadaire moyenne reste à 38 heures. Sans doute l'annualisation du temps de travail et les mesures sur les heures supplémentaires penchent-elles un petit peu plus du côté des entreprises. Compte carrière, crédit-temps ou formation: les travailleurs n'ont pas été oubliés. L'accord est équilibré. Et puis, beaucoup d'employés sont intéressés par l'idée de travailler un petit peu plus en hiver et un peu moins en été. Nous avons fait le calcul: 1.093.405 personnes travaillent déjà dans un secteur où les 38 heures sont calculées sur base annuelle et plus trimestrielle. Sans drame familial. Enfin, je tiens à préciser que nous n'avons rien changé du tout au régime de paiement des heures supplémentaires.

Pourquoi vouloir aboutir absolument avant juillet? C'est serré...

Avant la fin de l'année doivent se mener les discussions nécessaires à l'élaboration d'un nouvel accord interprofessionnel. C'est important que l'on puisse implémenter les me-

sures du travail faisable et maniable, afin que les différents secteurs aient la possibilité de piocher dans les options que leur offre ce «menu». L'idéal est donc que la loi soit votée en septembre ou en octobre.

Finalement, les flexi-jobs n'ont pas été étendus.

Non, ils restent pour l'heure limités à l'horeca. Les flexi-jobs soulèvent beaucoup de questions, notamment en termes de création d'emplois. La mesure doit être évaluée avant d'être étendue. On verra si l'expérience dans l'horeca aura été positive, neutre ou négative.

Et l'économie collaborative disposera d'un cadre fiscal spécifique.

Je ne suis pas ce ministre de l'Emploi, mais aussi de l'Économie. Même si, sur ce sujet, nous serons quatre ministres à travailler ensemble. L'économie «peer to peer» est une évolution importante, il fallait adapter le cadre fiscal afin d'éviter le flou actuel. Ces prestations, pour autant qu'elles ne dépassent pas un plafond, seront taxées à un taux inférieur aux 33% qui s'appliquent pour l'heure aux «revenus divers». Les fourchettes sont les suivantes: de 5.000 à 10.000 euros par an pour le seuil, et entre 10% et 27% pour le taux. Il faudra aussi trancher: ce prélèvement sera-t-il libératoire ou pas? En tout cas, il est nécessaire d'avancer rapidement, si nous voulons déjà dégager des recettes en 2016.

Cela vous pose problème quand l'OCDE épingle encore la Belgique comme le pays où les salaires sont les plus taxés?

Bien sûr, cela me gêne! Avec le tax shift, nous avons abattu un boulot énorme afin de faire diminuer le coût salarial et d'améliorer notre position concurrentielle – sans parler du saut d'index. J'espère donc que l'on va rapidement pouvoir mieux positionner la Belgique dans ce genre de classements.

Fiscalité toujours, le gouvernement a chargé le ministre des Finances de formuler des propositions visant à réformer l'impôt des sociétés.

Johan Van Overtveldt doit avancer des pistes avant le 30 septembre. Je suis très intéressé de voir ce qu'il va mettre sur la table, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement en fait-il assez en termes de lutte contre la fraude fiscale?

Nous nous trouvons dans une situation où beaucoup de personnes en Belgique ont des doutes par rapport à notre système.

«Panama Papers», «excess profit rulings»: ils se posent la question de la justice fiscale. Pour nous, il est absolument nécessaire d'en arriver à une situation où on peut leur dire que notre système est transparent et juste. Les indépendants ou les PME ne peuvent être les seuls à payer l'impôt, les grandes entreprises et les grandes fortunes doivent apporter leur pierre à l'édifice. La taxe Caïman, qui doit rapporter 460 millions cette année, va être renforcée. Nous avons prévu 65 millions en provenance des Panama Papers. Et Johan Van Overtveldt a la tâche importante d'étendre les moyens d'enquête. L'idée est de donner un signal.

La grève chez Belgocontrol en début de semaine, cela vous inspire quoi?

Ce n'est pas acceptable. Du tout. Avec Jacqueline Galant, nous avons rencontré les trois syndicats traditionnels et lancé un appel à recommencer le travail, qui a été entendu. J'espère que l'aéroport pourra recommencer à travailler dans des conditions normales.

À ce sujet, où en sont les discussions sur la modernisation du droit de grève?

Comme la concertation sociale a échoué sur le sujet, ce débat va être à présent tenu au Parlement.

Jacqueline Galant a démissionné du gouvernement fédéral vendredi. Vous comprenez sa décision?

Jacqueline était une collègue coopérante, avec laquelle je travaillais très bien. Ensemble, nous avons pu trouver une solution avec les partenaires sociaux chez Belgocontrol. Maintenant, je constate qu'il y a un souci avec les informations qu'elle a transmises au Premier, ce qui a placé celui-ci dans une situation délicate. La position de Jacqueline était devenue intenable; je prends donc acte de sa démission.

► Lire aussi notre dossier spécial sur le temps de travail dans le cahier «Mon Argent».

LES PHRASES CLÉS

«Le gros du travail sera pour cet été, avec la confection du budget 2017.

L'effort se chiffrera à 3,4 milliards.»

«Beaucoup d'employés sont intéressés par l'idée de travailler un petit peu plus en hiver et un peu moins en été.»

«Les flexi-jobs soulèvent beaucoup de questions, notamment en termes de création d'emplois. La mesure doit être évaluée.»

«Jacqueline Galant était une collègue très coopérante, avec laquelle je travaillais très bien. Maintenant, sa position était devenue intenable.»